



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230630-D2023_48_SI-AR

DECISION 2023-48

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « fourniture et pose de 5 vannes d'isolement sur les lagunes communautaires à Puttelange-lès-Thionville (2), Beyren-lès-Sierck (2) et Contz-les-Bains (1) » est conclu avec la société LEICK TP 46 Rue de Sierck à Beyren-lès-Sierck (57570), pour un montant de 15 500 € HT.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 30 juin 2023
Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 25 SEP. 2024